

Anciennes prestations militaires de la ville de Lausanne

Autor(en): **Dumur, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

ANCIENNES PRESTATIONS MILITAIRES

DE LA VILLE DE LAUSANNE

(Suite et fin.)

Le xvi^e siècle avait été pour Lausanne une période fort troublée. Il en fut de même du xvii^e.

Depuis la fameuse Escalade des 11/12 décembre 1602, Genève était constamment mise en alerte par la crainte d'une nouvelle agression et souvent appelait à l'aide. Le 15 février 1610 cent « soldats » lausannois, sous les ordres de M. le capitaine de Cheseaux (un membre de la famille Loys), furent envoyés dans cette ville et y tinrent garnison pendant quelque temps. Le 6 septembre 1621, le Conseil y expédia encore « septante musquetaires ». Au mois de mai 1655, Berne organisa une compagnie spéciale de deux cents hommes de Lausanne et de Lavaux qui reçut le nom significatif de « Secours de Genève ».

La seconde moitié du xvii^e siècle vit se produire, coup sur coup, deux événements d'une haute gravité.

Ce fut d'abord, en 1653, cette révolte presque générale des paysans allemands qui mit le patriciat bernois à deux doigts de sa perte.

Les Lausannois auraient pu profiter de l'occasion pour recouvrer tout ou partie de leurs libertés perdues ; mais, loin de prendre le parti des opprimés, ils furent des premiers à

prêter main-forte aux Seigneurs de Berne. Le bourgmaistre Poliez s'appliqua à diriger l'opinion dans ce sens.

Le 8 mars 1653 les conseils mirent de piquet deux compagnies « d'élections » et la moitié de la « compagnie colonelle », puis, le lendemain les rassemblèrent dans le temple de St-François « pour illec vacquer à la prière et implorer l'aide, grâce et faveur du Toutpuissant. » Cette troupe prit immédiatement le chemin de la Suisse allemande et son zèle fut apprécié.

Par lettre du 21 mars 1653, Monseigneur Antoni de Graffenried écrivait entre autres à M. Polier, capitaine d'une compagnie lausannoise d'élection, alors à Morat : « Leurs Excellences ont reçu en grâce fort particulière les loyaux services des leurs du Pais de Vaud et particulièrement de leur chère ville de Lausanne. Ils éterniseront ces effets de leur fidélité et ne manqueront pas de les reconnaître. Ils se sont rendus par ce moyen considérables à tous en général et en particulier fort recommandés (à LL. EE.) ¹. »

Sous cette phraséologie, que la peur des paysans rendait incohérente, M. Polier et les Lausannois, croyaient déjà apercevoir de brillantes récompenses.

Le 8 juin, le contingent lausannois combattit sans doute à Herzogenbuchsee contre les paysans commandés par le vaillant Leuenberg. Le capitaine Gaudard était en tout cas en campagne, le 9 juin encore, et réclamait, par lettre, la solde de sa compagnie. Cet argent lui fut porté, on ne dit pas où, par M. le banderet Bergier.

Dans sa grande détresse, le gouvernement bernois avait promis de sérieuses réformes, ainsi que l'établissent les pièces publiées par Grenus ; mais, une fois le danger passé il reprit bien vite toute sa morgue. La « chère ville de Lausanne » y fut pour les frais importants que lui occasionna

¹ Bibliothèque cantonale vaudoise, F. 1061, p. 141.

cette lamentable aventure. L'éternelle reconnaissance du souverain ne dura pas même un jour.

* * *

Un événement plus sérieux encore fut la guerre religieuse de 1656, pour laquelle Berne mit sur pied la plus grande partie de son armée contre les cantons catholiques.

A Lausanne, le consell hâtait aussi les envois de troupe et prenait des mesures de défense. Dès le 10 janvier on murait la « porte de *St-François tirant à Ripve* », on mettait des gardes sur la tour de *St-Laurent*, sur celle appelée *Cantonneyre*¹, sur la tour de *Bazan*², la tour *piaulliausaz*³, la tour de *Pepinet*, la tour de *St-François*, la tour de *St-Pierre*, la tour de *Billens*⁴, la porte de *Couvalou*, la tour de *St-Maire*, la porte de la *Magdelayne*⁵, la tour et la porte de *Choucroux*.

On préparait des chaînes, munies de cadenas, pour fermer les rues. Jour et nuit « une sentinelle » devait veiller sur « le grand clocher ».

La ville redoutait apparemment quelque attaque de la part de la Savoie, du Valais ou du canton de Fribourg.

Le jour du départ « des compagnies » lausannoises du côté de Berne n'est pas indiqué, mais, le 15 janvier, le banderet de la Palud fut chargé de leur porter « la paye ». Le 23 janvier 1656 elles prirent part à cette première bataille de Villmergen qui fut si désastreuse pour le parti protestant.

L'historien bernois Antoine von Tillier, qui certes ne saurait être suspect de partialité en faveur des *Welsches*, reconnaît lui-même que les compagnies (*Fahnen*) de Lausanne, de

¹ Elle était à l'angle S. E. de la rue actuelle de Mauborget.

² Cette tour a été démolie par M. Meylan, maître de langue latine, lorsqu'il construisit sa maison à l'extrémité ouest du Grand-Pont.

³ La partie inférieure de cette tour existe encore dans la propriété Brouilhet, ruelle de St-François.

⁴ Elle était située au quartier actuel de la Caroline.

⁵ Au haut de la rue de ce nom.

Vevey, de Morges et d'Yverdon se comportèrent très bravement au cours de la défaite. C'étaient les capitaines Polier et De Crousaz qui commandaient celles de Lausanne. Il y eut certainement des morts à déplorer. Le 18 mars les Deux-Cents furent, en effet, convoqués à la maison de ville de la Palud pour procéder au remplacement du Banderet de Bourg et des conseillers dont les places étaient devenues vacantes « par le décez de ceux que Dieu avoit retirez à la guerre » Cette phrase du procès-verbal, toute écourtée qu'elle soit, laisse entrevoir bien des deuils.

* * *

Les Bernois restèrent pendant 56 ans sous le coup de leur désastreuse défaite de Villmergen, mais, le 25 juillet 1712, ils prirent, sur le même champ de bataille, une éclatante revanche, en bonne partie grâce à l'élan de leurs troupes du Pays de Vaud.

On aimerait connaître le rôle que joua le contingent lausannois dans cette journée. Malheureusement les sources officielles font presque entièrement défaut. Le secrétaire du Conseil, même dans ces graves circonstances, ne parvint pas à modifier sa rédaction habituelle. Il s'attarde à consigner de menus détails, sans intérêt, et néglige de renseigner la postérité sur les faits essentiels. Recueillons du moins le peu qu'il sait dire.

Dès le 23 avril, à Lausanne, on mobilisait la troupe en ayant soin d'en éliminer « les guets, les messeillers, les maçons, les charpentiers, les couvreurs et autres ouvriers dont l'absence eût été préjudiciable au public. » Le 27 avril le Bourgmaistre fit savoir à sa noble seigneurie baillivale qu'il « n'était rien dans la ville qui ne fût au service de LL. EE. » On fit mettre tout l'arsenal en bon état. Le 24 mai, les hommes qui allaient partir reçurent une avance sur leur solde : les officiers « d'ossecou » (hausse-col) chacun cinq écus blancs ; « Messieurs les sergents et bas-officiers »

deux bajoires ; les dragons, quatre écus blancs. Les trente soldats et les deux tambours qui devaient escorter « le canon » à Moudon, puis à Payerne, reçurent chacun quatre « baches ». Le 31 mai, les commis préposés à cet effet firent un triage de deux cents hommes pour la « nouvelle compagnie » demandée par LL. EE.

De la campagne elle-même, on ne dit que peu de chose.

Le 30 mai, le Conseil expédia une lettre à Monseigneur l'Avoyer pour lui exprimer la part que Lausanne prenait à la victoire que LL. EE. avaient remportée sur l'ennemi. Il s'agissait sans doute du combat de Bremgarten livré le 26 mai.

La troupe de Genève, qui avait passé à Lausanne le 17 mai, y repassa le 30 juillet, rentrant dans ses foyers. En ces deux occasions le Conseil n'oublia pas les « civilités » d'usage. La première fois il offrit à Messieurs les Genevois un demi char de vin sur la place de Montbenon, la seconde fois une dizaine de setiers, du pain et du « fromage ».

Le 31 juillet, les six fauconnaux de la ville firent, dès les tours, des salves répétées pour célébrer la victoire remportée à Villmergen quelques jours auparavant. Christ Choux, « blessé à l'armée », reçut 25 florins « en charité ». Il n'est rien dit du lieutenant Langin, qui cependant, comme on le rapporte ailleurs, avait été tué dans la bataille. Le 24 novembre le Conseil fit établir, dans l'église de St-François, sur la « galerie du prince » deux places réservées pour M. le général de Sacconay. Il fallut, à cet effet, s'entendre avec Madame la Baillive, qui soulevait d'abord quelques difficultés contre cet arrangement.

C'est là tout ce que nous trouvons dans les manaux de la ville relativement à la seconde guerre de Villmergen.

* * *

Un officier lausannois, M. Nicolas, fils de Ferdinand Bergier, qui fit une partie de la campagne, en parle d'une façon

plus précise dans son « Grand Livre de raison » (1712-1731). Il dit entre autres : « Ma compagnie d'aujourd'hui, du Secours de Genève, que mon honoré père commandoit alors et que j'accompagnay en qualité de son lieutenant, marcha jusques à Moudon, ou, comme à Payerne, Lucens et autres endroits nous pouvions d'abord joindre et former un corps d'environ 6000 hommes, destinés à tenir en respect Frybourg et Soleure et les empêcher de se déclarer en faveur des autres cantons catholiques..... Les habitants des lieux voisins les plus exposés ployoient bagage et mettoient leurs effets à couvert..... Le 6 aoust, M. le collonel Thomasset eust ordre de congédier sa garnison de Moudon, dont notre compagnie faisoit partie. Le 18, mon père la reconduisit à Lausanne, où elle fut licenciée¹. Je restay encore quelque tems à Moudon, par où je vis défilier toutes nos pauvres milices, lesquelles, harrassées et toute déchirées, s'en retournoyent, chacune chez soy, en beaucoup plus mauvais état qu'elles n'en estoyent sorties ».

On voit donc clairement qu'une partie tout au moins du contingent de Lausanne resta cantonnée dans la vallée de la Broie. Il est possible qu'une autre troupe de cette ville ait pris part à la bataille.

* * *

Voyons maintenant quel fut à différentes époques l'armement de la troupe.

En 1528, les Lausannois, alors alliés et combourgeois de Berne, fournissaient à cette ville des « colovriniers ». C'étaient des hommes de pied, armés chacun d'une colevrine ou sorte de petit canon portatif que, pour le tir, on appuyait sur une fourchette (*fourguine*). Ces coulevriniers devinrent bientôt

¹ M. Nicolas Bergier dit qu'après la mort de son père il trouva dans la maison paternelle de la Palud les marmites et les haches de la compagnie (du Secours de Genève) qui y avaient été déposées au retour de la guerre de 1712. Il les fit transporter au « petit arsenal du château » le 30 juin 1731, par une trentaine de ses soldats et quatre sergents qu'il avait préalablement bien régalés.

les arquebusiers (*hacquebutiers, harquebutiers*) qu'on mentionne constamment au cours du xvi^e siècle et dans la première partie du xvii^e. Ils portaient sur l'épaule de lourdes arquebuses à mèches, appelées plus tard arquebuses à croc (1562) et dont ils ne pouvaient non plus se servir qu'au moyen d'un support planté dans le sol. En 1594, c'était là encore l'arme usuelle à Lausanne. Cette année-là, le Conseil déclarait qu'il lui était impossible de fournir à Berne des « fusiliers ».

Les arquebusiers lausannois avaient pour couvre-chef un morion (*mourrion*) ou un *cabasset*. Nous avons déjà vu, en passant, qu'en 1598, ils portaient des chausses noires, agrémentées de taffetas jaune, et qu'à cette époque leur drapeau était de ces couleurs.

Un petit registre, daté de 1621, conservé aux archives cantonales vaudoises, va nous fournir d'utiles renseignements sur l'organisation militaire lausannoise à cette époque et sur l'armement de la troupe. Ce registre est intitulé :

« Rolle général de rière le Balliage de Lausanne, tant des trois élections des six mille hommes que secours de Genève, des douze cents hommes, comme aussi tous autres hommes et soldats capables porter armes rière le dit Balliage, fait en janvier, par commandement de LL. EE. en l'année 1621. »

Ces six mille hommes, comprenant une première, une seconde et une tierce élection, formaient, sans doute, le corps principal d'armée levée dans le Pays de Vaud.

Les douze cents hommes et le secours de Genève étaient des corps accessoires levés sur certaines parties seulement du pays.

Voici, en résumé, les petits contingent que la ville de Lausanne et les villages de son ressort¹ fournissaient à cette armée romande :

¹ Les villages du ressort de la ville de Lausanne étaient alors : Pullye ou Pulliz, Pouldex, Belmont, les Raspes, Freydeville, Cugiez, Bretignier, le Mont, Crissier (partie de), Ecublens, St-Sulpys, Denges, Chavannes, Rugnens (partie de), Joucens, Ryve (Ouchy).

POUR LES SIX MILLE HOMMES

Première élection.

Musquetaires.	49
Corselletz	17
Picques sèches	29
Total de la première élection.	95
(Un tambour, un « phiffer »).	

Deuxième élection.

Musquetaires.	45
Corselletz	15
Picques sèches	26
Total de la seconde élection.	86
(Un tambour, un « phiffer »).	

Tierce élection.

Musquetaires.	48
Corselletz	18
Picquiers	17
Total de la tierce élection . . .	83
(Un tambour, un « phiffer »).	

ÉLECTION DES 1200 HOMMES

Musquetaires.	15
Picquiers armez	4
Total pour les 1200 hommes . . .	19

ÉLECTION DE SECOURS DE GENÈVE

Total pour ce secours.	79
--------------------------------	----

AUTRES HOMMES DE LA VILLE ET DU RESSORT

« PORTANTS ARMES »

Musquetaires	207
Arquebusiers.	39
Picquiers	91
Hallebardiers	142
Total de ces restants	479

C'était ainsi un contingent lausannois
général de. 841 hommes.

Les » Estats », c'est-à-dire les officiers, de la première, de la seconde, de la tierce et de la « quatrième » élections de Lausanne étaient alors :

n. Henry de Praroman.
n. François de Praroman.
Jaques Mugnier.
André de Illens.
Jehan Vivey.
David Lionna.
n. Phillibert de Saussure.
Phillibert Bergier.
Jehan François Secretan.

Le grade de ces différents officiers n'est pas indiqué.

Les hommes du Chapitre¹, c'est-à-dire ceux qui étaient du ressort du Château de Lausanne, formaient un total de 363 hommes.

Ils se répartissaient, comme ceux de la ville et de son ressort particulier, entre la première, la seconde et la tierce élection des six mille hommes ; l'élection des douze cents ; l'élection du secours de Genève ; enfin, les hommes non compris dans ces diverses catégories.

L'armement était le même que celui des hommes du ressort de la ville.

Cette organisation-là fut quelque peu modifiée au cours du xvii^e siècle.

A teneur d'une convention passée en 1707 entre Lausanne et les quatre paroisses de Lavaux, Berne levait alors sur chacun de ces territoires respectifs 720 hommes, répartis de la manière suivante :

¹ Les hommes du Chapitre étaient alors ceux de : Crissier (partie de), Prillier, Chesaulx, Morrens, Vufflens-la-Ville, Rugnens (partie de), Maizerier, Bussens, le mandement de Domp martin.

Compagnies d'élection.	350 hommes.	
Pour le secours de Genève, 1 compagnie de	180	»
Pour le régiment de fusiliers.	90	»
Pour le régiment de M. le colonel De Crousaz	100	»

Cette répartition était la même pour les paroisses de Lavaux.

* * *

On voit par le tableau de 1621 que les arquebusiers, démodés, ne figuraient plus alors que dans la dernière réserve, correspondant au *landsturm* actuel. Le mousquet des « musquetaires », arme nouvelle et plus lourde encore que l'arquebuse, avait une plus longue portée. Le corselet était une armure de gens de pied, avec collet de buffle et parfois manches de mailles. La pique sèche était peut-être celle dont la hampe ne consistait qu'en bois dur, et la pique armée celle dont on avait protégé le bois par des clous et une armature métallique.

Une instruction pour les officiers de guerre chargés d'instruire la milice, datée du 25 février 1665, énumère comme suit, les commandements relatifs au maniement des armes :

1. Aux armes. 2. Les armes sur l'épaule. 3. Portez bien les armes. 4. Bas les armes. Ces commandements s'appliquaient soit au mousquet, soit à la pique.

Préparez-vous pour tirer : 1. Faites glisser votre mousquet de dessus l'épaule. 2. Empoignez le mousquet de la main droite sous le bassinet. 3. Haut le mousquet et lâchez le pied droit. 4. Joignez votre main gauche au mousquet. 5. Prenez la mesche. 6. Soufflez la mesche. 7. Mettez la mesche sur le serpent. 8. Compassez la mesche. 9. Avec deux doigts couvrez le bassinet. 10. Marchez trois pas. 11. Soufflez la mesche. 12. Ouvrez le bassinet. 13. Couchez en joue. 14. Tirez Pou (*sic*).

Retirez-vous et chargez : 1. Remettez la mesche entre les doigts. 2. Soufflez le bassinet. 3. Mettez du pulverin sur le

bassinets. 4. Fermez le bassinets. 5. Secouez le bassinets et le soufflez. 6. Tournez le mousquet du costé de l'espée pour le charger en avançant le pied droit. 7. Poudre au canon. 8. Papier aprez. 9. En deux temps tirez la baguette. 10. Appuyez-la contre l'estomach et l'accourcissez. Par trois bourrez. 11. La basle au canon, par trois fois bourrez. 12. En deux temps retirez la baguette. 13. Appuyez-la contre l'estomach et la raccourcissez. 14. Remettez la baguette en son lieu.

Pour la pique, les principaux commandements étaient : 1. Pique sur l'espaule. 2. Pique à terre. 3. Hault la pique. 4. Présentez la pique contre l'ennemi. 5. Poussez contre l'ennemi (en avançant; en vous retirant). 6. Présentez votre pique contre la cavalerie. 7. L'épée à la main, etc., etc.

En 1684, chaque compagnie de la milice bernoise se composait pour deux tiers de « musquetaires » et pour un tiers de « piquiers ». Les « restans » devaient être pourvus de bons musquetz portant une balle d'une once, de piques de 16 pieds de longueur et de fortes hallebardes de 9 pieds. Dès 1692, il est question de baïonnettes. On les adaptait d'abord à l'arme, en les fichant tout uniment dans l'orifice du canon; pour tirer, il fallait préalablement les enlever.

Le 12 septembre 1707, la milice du balliage de Vevey reçut l'ordre, de se pourvoir, le plus vite possible, de bons fusils, avec des bayonnettes à douille.

* * *

Déjà au xv^e siècle la ville de Lausanne possédait deux « canons » et une « bombardelle ». En 1562, elle fit fondre plusieurs pièces d'artillerie et deux ans plus tard elle était en mesure d'en faire détonner six devant la porte de Saint-Pierre, à l'arrivée d'un nouveau bailli. Par la suite on multiplia encore ces moyens de défense. En 1659, la ville acquit

deux grands canons et un autre en 1715. On avait « accoustre l'ancien temple de St-Estienne pour y mettre à couvert l'artillerie » dès 1567.

Messieurs de Lausanne eurent parfois à leur service particulier un « garde des artilleries » ; ce furent, entre autres : Maistre François Sermond de 1565 à 1568 ; Maistre Pierre Levrat vers 1620 ; ensuite Josias Bourgeois.

Le gouvernement bernois chercha plusieurs fois à s'immiscer dans l'administration de ce matériel de guerre local, mais sans y parvenir. Comme il était question, en 1715, d'utiliser un gros canon pour en faire trois petits, le Conseil de Lausanne décida prudemment qu'on ne mettrait sur ces nouvelles pièces que les armoiries de la ville. Sous prétexte d'économie, il déclina d'ailleurs l'offre que Berne lui faisait de prendre M. le capitaine de Diesbach comme inspecteur des canons (1717). C'était la ville qui faisait les frais d'instruction de ses artilleurs. Le 16 août 1720, elle paya la solde d'un sieur Bondaz qui était allé à Berne « pour faire les exercices de la bombe » et qu'on qualifie de « bombardier ». Un rôle militaire de l'an 1732 nous apprend que Lausanne fournissait alors trois bombardiers ; neuf canonniers, dont deux pour la marine ; un brigadier fourbisseur ; un sous-brigadier et un prévôt d'artillerie.

* * *

Dès 1669, tout au moins, la ville de Lausanne était tenue de faire figurer aux revues générales de la milice un certain nombre de « cavaliers » auxquels elle fournissait équipement et monture. L'achat des chevaux nécessaires à cet effet, leur entretien, leur revente après le service, donnait lieu à maintes transactions onéreuses. Pour en finir, en 1707, on chargea de la remonte les fermiers des domaines communaux de St-Sulpice, de Bellevaux, de Ste-Catherine et de Chevressy (près d'Yverdon). Au commencement du XVIII^e siècle, les cavaliers prirent le nom de dragons. Les Lausannois

disaient n'en devoir que « huict et demi », mais, en réalité, en fournissaient neuf, non compris le tambour.

Ces dragons portaient un costume éclatant : justaucorps et manteau rouges, bonnet rouge et noir ; ils étaient chaussés de bottines. La housse des chevaux, de couleur rouge aussi, était frangée de jaune. En 1712, l'arme de tir était pour eux un fusil à bayonnette. Dans les grandes inspections, les dragons faisaient parade de leur habileté en divers exercices. Les voici qui, à tour de rôle et sabre au clair, s'élancent au galop vers un but déterminé et cherchent, en passant, à trancher en deux une pomme suspendue par une ficelle à une branche d'arbre. Celui qui manque son coup et ne fend que l'air est tout aussitôt poursuivi par les huées des spectateurs.

Les vassaux du bailliage de Lausanne devaient, de leur côté, fournir chacun à Leurs Excellences de Berne un « cavalier d'hommage ». C'étaient, en 1732, les Seigneurs de : Prilly et Crissier, Cheseaux, Vufflens, Mezery et Renens, De Saussure de Vernand et la ville de Payerne ¹, Mex, Bétuzy et Roveréaz, Morrens, Corsier (sur Lutry). Ces cavaliers d'hommage formaient, avec d'autres contingents du Pays de Vaud, un corps spécial assez disparat². Il ne faut pas les confondre avec les dragons, dont les régiments de cinq escadrons, soit dix compagnies de soixante hommes chacune, avaient un aspect plus régulier. Lors de la guerre de Villmergen, en 1712, le comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse, vit passer à Soleure une compagnie de dragons du Pays de Vaud : « Elle est des plus belles, écrit-il. Tous ces dragons sont uniformes et bien faits; ils paraissent tous avoir servi. »

¹ Sans doute à raison de ses propriétés de Pully.

² Voyez sur les « Cavaliers d'hommage » un intéressant article de M. G. Favey, dans le supplément du Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, pages 117 et 118.

* * *

Pendant longtemps les hommes appelés au service militaire purent s'habiller un peu à leur fantaisie et, en 1707 encore, on signalait dans la tenue de la milice « une difformité considérable et désagréable à l'œil ».

En 1726, le gouvernement bernois voulant que ses troupes fussent à l'uniforme, leur prescrivit de porter « un habit gris de fer avec doublures et parements rouges » ; les bas aussi de cette dernière couleur. En 1743, le costume militaire était encore le même : habit gris ; parements, veste, culottes et bas rouges ; chapeau bordé, cheveux en cadenette et attachés avec un ruban noir ; ceinturon sur le juste-au-corps.

Un mandat souverain du 22 avril 1758 modifia l'uniforme de l'infanterie. Dès cette date l'habit fut de « drap bleu de roy », avec parements rouges. La veste et les culottes étaient blanches ; les guêtres blanches aussi « comme du passé ». Le chapeau était garni d'un bord d'argent.

En 1726, le soldat portait l'épée ; en 1745, il avait un « abresac ». Les officiers tenaient en main une pique, les bas officiers une hallebarde.

Les simples soldats, aussi bien que les officiers, fournissaient leur équipement complet, ce qui était pour chacun une importante dépense. Pour se marier il fallait se présenter en uniforme. La coutume était d'ailleurs, à la campagne du moins, de porter le costume militaire le dimanche et les jours de fête.

* * *

Pour faire face à toutes les dépenses militaires qui leur étaient imposées, les Lausannois se virent forcés, en 1565 déjà, de contracter un emprunt de 1200 écus d'or au soleil auprès de l'avoyer Nægeli. D'ailleurs, ils durent bientôt se procurer de nouvelles ressources. En 1603, les Conseils ordonnèrent de lever sur tout le territoire de la seigneurie un impôt de guerre (giecte, giette, gitte, gîte) du un pour

cent de la fortune de chaque particulier. En 1609, cette giette fut fixée à 3 florins pour la première catégorie de contribuables, à 2 florins pour la deuxième, à 1 florin pour la troisième, à 9 sols enfin pour la dernière. Dès 1620, la giette devint annuelle et fut portée parfois jusqu'à 10 florins.

Quant au gouvernement de Berne, il exigeait que, dans chaque bailliage, il y eût toujours en réserve une somme suffisante pour assurer la solde de la milice pendant trois mois. Cette précaution fut jugée insuffisante. Dans un mandat du 22 juin 1637, l'Avoyer et le Conseil de la République exposèrent longuement à leurs bien-aimés sujets du pays romand qu'un Etat qui voulait rester libre devait être toujours prêt à prendre les armes et ne jamais oublier que l'argent était le « nerf de la guerre ». Ils estimaient donc nécessaire de lever à l'avenir une contribution de guerre annuelle de 2 florins par focage.

Les Lausannois s'empressèrent d'adopter ce taux-là pour leurs propres giettes et obtinrent, paraît-il, au moins momentanément de conserver, comme du passé, leur trésor de guerre particulier dans la « crotte » de la maison de ville. Ils n'en furent pas moins dès lors, en cette matière, comme le Pays de Vaud tout entier, sous la surveillance ombrageuse et tracassière de Berne.

* * *

Jusqu'en 1591 les Lausannois avaient procédé seuls à l'établissement des rôles de leurs milices. Au mois de décembre de cette année-là le Bailli prétendit qu'il lui appartenait de concourir à cette opération et cela tant en ce qui concernait les officiers que les simples soldats. Il y eut recours immédiat à Berne, mais l'arrêt souverain du 15 juin 1592 ne fit droit qu'en partie à la réclamation. Il décida qu'à l'avenir les Lausannois pourraient, comme anciennement, procéder à l'élection de leurs gens de guerre, sans être astreints à convoquer pour cela le Bailli. D'autre part, les rôles une fois

dressés devaient lui être remis et le colonel bernois, chef de l'armée, aurait le pouvoir « d'amender les fautes commises dans l'élection, de renvoyer les hommes jugés insuffisants et d'en exiger le remplacement par d'autres ».

Cet arrêt, appliqué dès lors, fut confirmé encore le 21 décembre 1707.

En ce qui concernait la nomination des officiers la situation était la suivante :

Au xvi^e siècle, le Conseil des Deux Cents de Lausanne, lors d'une première ou d'une seconde sortie de l'élite, établissait lui-même un capitaine, un lieutenant, un banderet, un lieutenant d'enseigne, un secrétaire de guerre, un fourrier, un sergent de bande et quatre trabans. Ces derniers formaient la garde de l'enseigne.

Au xvii^e siècle ces cadres furent parfois soumis au Bailli, qui les ratifiait. Il n'apparaît pas que ce dernier se soit ingéré dans l'élection des officiers des restants.

En 1707, Lausanne et Yverdon, qui fournissaient par moitié les hommes de la compagnie colonnelle étaient en désaccord au sujet de la nomination des officiers. Le 30 mai 1713, il fut décidé, à Berne, que Lausanne élirait le capitaine et l'enseigne et Yverdon le lieutenant et le sous-lieutenant.

Dès l'année suivante le gouvernement bernois laissa percer sur tout cela des visées inquiétantes. Le 9 mars 1714, il invita la ville de Lausanne à produire tous les titres en vertu desquels elle prétendait avoir le droit de nomination des officiers de ses troupes, afin, était-il dit, qu'ils fussent derechef mûrement examinés.

Les 4 et 8 juin suivants, Lausanne reçut encore il est vrai l'autorisation d'élire les officiers de fusiliers et trois nouveaux officiers d'électionnaires, mais sous l'approbation du colonel bernois. D'ailleurs, chose grave, cette autorisation était accordée pour aussi longtemps que Leurs Excellences

le trouveraient convenable. On ne savait que trop ce que cela voulait dire.

Des difficultés surgirent encore en 1725, 1726, 1730 et 1744 au sujet des brevets d'officiers de la compagnie de M. de Gingins. Il serait trop long de reprendre ici tous ces démêlés.

Les Lausannois, qui, en 1538, ne fournissaient à Berne qu'un contingent de troupe occasionnel de 110 arquebusiers, en étaient arrivés, en 1621 déjà, comme nous l'avons vu, à devoir mettre en ligne, d'une façon régulière, jusqu'à 841 hommes. Ce nombre augmenta encore par la suite.

Le 19 avril 1735, le gouvernement fit passer en revue les troupes du département de Lausanne.

Le rôle général dressé à cette occasion comprend :

1. Les Electionnaires du régiment *d'Escelppens*, soit la compagnie colonelle, commandée par le capitaine *Vullyamoz*, et les compagnies *Milot* et *Desaussure*, comptant chacune 202 hommes. (En tout 606 h.)

Sur ce nombre, Lausanne (ville et ressort) fournissait :

Pour la compagnie colonelle	50 hommes.
Pour la compagnie <i>Milot</i>	150 »
Pour la compagnie <i>Desaussure</i>	150 »
<hr/>	
Total pour ce régiment.	350 hommes.

Le reste était fourni par Yverdon, Lutry et St-Saphorin.

2. Les fusiliers du régiment *de Bercher*.

Compagnie colonelle de *Chabot-Chandieu* et compagnie de *Chandieu-la Chaux*, comptant chacune 104 hommes. (En tout 208 h.).

Sur ce nombre, Lausanne (ville et ressort) fournissait :

Pour la compagnie <i>de Chabot-Chandieu</i>	82 hommes.
Pour la compagnie <i>de Chandieu-La</i> <i>Chaux</i>	46 »
<hr/>	
Total pour ce régiment	128 hommes.
Non compris 6 officiers.	

3. Les fusiliers du régiment *Monnier*.

Les compagnies *de Dizy, Gaudard, Bosson* et *Crousaz*, chacune de 103 hommes. (En tout 412 h.).

Sur ce nombre, Lausanne (ville et ressort) fournissait :

Pour la compagnie <i>de Dizy</i>	20 hommes.
Pour la compagnie <i>Gaudard</i>	7 »
Pour la compagnie <i>Bosson</i>	100 »
Pour la compagnie <i>Crousaz</i>	16 »
<hr/>	
Total pour ce régiment	143 hommes.

Non compris 6 officiers.

4. Les fusiliers ou triés du régiment *Tomasset*.

Les compagnies *de Varrens* et *de Vernand*, chacune de 103 hommes. (En tout 206 h.).

Sur ce nombre, Lausanne (ville et ressort) fournissait :

Pour la compagnie <i>de Varrens</i>	76 hommes.
Pour la compagnie <i>de Vernand</i>	100 »
<hr/>	
Total pour ce régiment	176 hommes.

Non compris 6 officiers.

La compagnie du *Secours de Genève*, du régiment *de Villading* était prise, tout entière, sur les territoires de Lausanne et de Dommartin, savoir :

Dans la ville et les Rases.	60 hommes.
A Pully et Belmont.	16 »
Aux deux Monts	18 »
A Crissier et environs	37 »
Au mandement de Dommartin.	14 »
<hr/>	
Total	145 hommes

Non compris 4 officiers « d'ossecol ».

L'état-major de cette compagnie du *Secours de Genève* se composait de : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant (2 depuis 1737), 1 enseigne, 1 chirurgien, 1 secrétaire, 3 sergents, 1 fourrier, 1 capitaine d'armes, 1 porte-enseigne, 1 prévôt, 3 tambours, 1. fifre, 4 corporaux, 4 *antspassades* (on dit ailleurs : *anspassades* ou *appointés*).

L'état-major des autres compagnies était à peu près semblable.

Lausanne et son ressort fournissait donc, à cette époque, 942¹ hommes, non compris les officiers, les tambours et les fifres ; non compris aussi les canonniers, les dragons et les bateliers.

Ce contingent, bien que réparti déjà dans différents régiments bernois, comme on vient de le voir, était encore, en théorie du moins, sous l'autorité de la Seigneurie de Lausanne et de son capitaine ou major de ville.

Un règlement souverain, du 10 mai 1752, vint modifier d'une façon très sensible cet état de choses. Leurs Excellences laissèrent, il est vrai, subsister ce capitaine de ville, mais le placèrent sous les ordres du Bailli. A l'arrivée d'une garnison à Lausanne, cet officier était tenu dorénavant de délivrer au commandant de place les clefs des portes et des tours. Ce même règlement porta d'ailleurs, sans plus de façon, un coup droit aux anciennes libertés de la ville. Il statuait, en effet, qu'à l'avenir nulle prise d'armes, petite ou grande, ne pourrait avoir lieu à Lausanne, en aucune occasion et sous aucun prétexte, sans l'autorisation préalable de Monseigneur le Bailli.

¹ Dans son Grand livre de raison, M. Nicolas Bergier de Lausanne, parle d'une revue générale des milices du Pays de Vaud qui eut lieu au mois de mai 1726. Il était alors capitaine de la compagnie du Secours de Genève et ainsi bien placé pour émettre une opinion en matière militaire. Il constate qu'on recensa en tout environ 22500 hommes ; mais ce n'était là dit-il que les deux tiers de ceux qui auraient été en âge de porter les armes. Moi, par exemple, ajoute-t-il, je fus le seul de ma nombreuse famille qui figurai dans cette revue. M. Bergier aurait pu rappeler à cette occasion que plusieurs de ses parents étaient alors officiers dans des régiments étrangers.

Ce ne fut pas encore tout.

En 1759, les magnifiques Seigneurs de Berne procédèrent à la refonte complète de leur organisation militaire et adoptèrent, pour la milice, « l'exercice à la prussienne ».

Le bailliage de Lausanne dut fournir dès lors 4 bataillons, soit 4 compagnies de grenadiers et 16 compagnies de fusiliers; en tout 2400 hommes. Leurs Excellences estimèrent que le moment était venu de mettre Lausanne sur le même pied que le reste du Pays de Vaud. Cette ville fut définitivement privée du droit d'élire ses officiers militaires.

Dès cette époque, Lausanne n'eut donc plus de force armée en propre. La troupe tirée de son territoire dut marcher sous le drapeau de Berne.

B. DUMUR.

MONTREUX AU XV^{me} SIÈCLE

Celui qui désire se représenter quel était alors l'aspect de ce pays doit oublier, complètement si possible, tout ce qu'il y voit aujourd'hui, tout ce qui en fait actuellement la prospérité. Voici, en effet, comment aurait apparu cette contrée au voyageur qui, venant en barque depuis Vevey, un gros bourg important déjà, l'aurait aperçue pour la première fois, au moment où la rame ou la voile lui faisait dépasser le rocher de Burier.

Perché sur la falaise abrupte, un prieuré de Bénédictins¹; au pied du rocher le rivage s'incurve et forme une anse, abritée, paisible; la vigne fait place à des prés très verts, traversés par un petit ruisseau, limite occidentale de la paroisse de Montreux. Au delà la colline remonte; elle est

¹ Burier dépendait de l'abbaye des Bénédictins de St-Michel de la Clusaz, entre Suze et Turin, en Piémont : M. D. R., XXXIII, p. 425. L'église de Burier était paroissiale en 1228 : M. D. R., VI, p. 16 et 26.